

Arts martiaux/Etats généraux du karaté

Des orientations pour une Fégakama plus forte



Photo : J.F. Marcola

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

DEPUIS mercredi, date de l'ouverture des premiers états généraux du karaté à l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS), les délégués (notamment les présidents de ligues et d'associations) s'efforcent de définir les contours de la nouvelle Fédération gabonaise de karaté-do et arts martiaux affinitaires (Fégakama). Son président, Gilles Bertrand Ongondja-Koumoué, et d'autres intervenants ont estimé qu'ils devaient réfléchir sur les entraves au développement des arts martiaux. A cet effet, plusieurs commissions ont été mises en place. Hier, celle relative aux financements a ainsi identifié les sources pouvant générer des ressources. « Nous nous sommes aperçus que nos finances n'étaient pas suffisamment contrôlées. Un point qui, de manière incompréhensible, a toujours échappé aux anciens bureaux. Si les propositions émises sont retenues, on assistera à la mise en place d'une commission d'audit qui sera totalement indépendante. Ses contrôles seront périodiques et se feront aussi avant les assemblées générales»,

a résumé le coordonnateur général de ces assemblées, Tchen Nzué Ondo.

La commission technique s'est également penchée hier sur les homologations de grades et de passage de grades. On retiendra que la Fédération souhaite avoir un contrôle plus accru sur ce secteur qui détermine, au final, son vivier d'athlètes.

« Les débats ont été houleux. Mais nous avons fixé la fréquence de passage de grades. En ce qui concerne les homologations, le principe retenu fera que toutes les personnes qui auront obtenu leurs grades à l'étranger puissent faire homologuer leurs nouveaux diplômes au Gabon. Une commission sera chargée de ce dossier. La formation des formateurs n'a pas été oubliée. Nous réfléchissons sur quelques pistes pour améliorer ce volet.»

La journée de jeudi a été chargée pour les différents délégués. En fin d'après-midi, la gestion de l'équipe nationale, les règles d'arbitrage et l'organisation de la Grande nuit des arts martiaux ont été autant de sujets évoqués.

Sur le dernier point cité, le coordonnateur général a précisé la pensée de la Fédération gabonaise de karaté-do

Tchen Nzué Ondo, coordonnateur général des états généraux du karaté, est optimiste quant aux résolutions qui seront prises.

et arts martiaux affinitaires (Fégakama) : « La question de l'appartenance de cet événement a toujours été source de conflit. La gestion de la Grande nuit des arts martiaux a toujours appartenu à la Fégakama. Toujours. Jusqu'à ce que les autorités de l'époque ont décidé de confier cette gestion à l'Agakado (Association gabonaise de karaté-do, ndlr). Mais quand vous regardez les lignes budgétaires de l'Etat, elles sont inscrites dans la subvention étatique qui est allouée à la fédéra-

tion. Mais l'ordonnateur est l'Agakado. L'organisation de la Grande nuit des arts martiaux n'est pas une mauvaise chose, c'est plutôt sa finalité qui nous intéresse. Cela fait plus de 25 ans que cet événement existe et qu'il est organisé par une association. Nous sommes donc en droit aujourd'hui de demander des comptes devant les invisibles retombées. Beaucoup ont oublié que la Grande nuit vise la promotion des disciplines martiales au Gabon. Il est normal de vouloir un meilleur

contrôle de ces fonds qui échappent totalement à la Fégakama qui, in fine, rend compte devant l'Etat de leurs utilisations. Les délégués vont donc se prononcer sur la question et définir une ligne de conduite», a expliqué M. Nzué Ondo. Pour ce dernier, il est temps de mettre un terme à "l'impunité". Ces états généraux s'achèvent aujourd'hui. Le rapport final est très attendu, puisqu'il devrait définir les réformes nécessaires à la relance du karaté et des autres arts martiaux.



Direction Provinciale de l'Estuaire
BP : 23 792
Libreville (GABON)

002019 ANUTTC/DG/DPE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les attributaires de terrains domaniaux dont les identités cadastrales sont reprises dans le tableau ci-dessous, sont invités à se rapprocher dans les meilleurs délais des services de la Direction provinciale de l'Estuaire de l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre sise au carrefour « Boulingui », en vue du retrait des décisions de cession desdits terrains.

N° de Parcelle	Section	Ville	N° de Parcelle	Section	Ville	N° de Parcelle	Section	Ville
119	YE3	Akanda	28	YJ2	Libreville	49	BD1	Owendo
51	YO8	Akanda	36	VA7	Libreville	52	BD1	Owendo
112	ZO8	Akanda	69	YC5	Libreville	51	BD1	Owendo
113	ZO8	Akanda	12	YK8	Libreville	48	BD1	Owendo
134	YU8	Akanda	117	VJ3	Libreville	50	BD1	Owendo
116	YG6	Akanda	156	YJ1	Libreville	30	MN9	Owendo
122	YG5	Akanda	225	VB2	Libreville	118	BD	Owendo
16	YR9	Akanda	253	YK2	Libreville	125	CN6	Owendo
19	YR9	Akanda	121	VJ3	Libreville	28	BD2	Owendo
5	YM4	Akanda	390	ZM4	Libreville	33	BD2	Owendo
160	YQ7	Akanda	170	AS6	Libreville	185	AP7	Owendo
133	YU8	Akanda	130	VB8	Libreville	27	BD2	Owendo
150	YU8	Akanda	132	VB8	Libreville	108	CK3	Owendo
138	YU8	Akanda	134	VB8	Libreville	125	CP5	Owendo
139	YU8	Akanda	133	VB8	Libreville	101	R9	Ntoum
140	YU8	Akanda	261	YK2	Libreville	25	ZSH	Ntoum
25	YR	Akanda	315	TB2	Libreville	108	ZY9	Ntoum
147	YU8	Akanda	155	VK2	Libreville	109	ZY9	Ntoum
149	YU9	Akanda	43	YC5	Libreville	302	Y	Ntoum

Fait à Libreville, le

04 DEC. 2017

